

Commune de **Gourvillette**

PLAN LOCAL D'URBANISME



5d – Annexes sanitaires

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	04/07/11	10/07/14	

Le Maire,
Jean-Paul Augustin

EAU POTABLE

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune est géré par le RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime).

Gourvillette fait partie des 5 communes qui appartiennent au réseau de Beauvais-Bresdon.

L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés en 2014.

ASSAINISSEMENT

La commune de Gourvillette ne dispose pas d'assainissement collectif. L'assainissement est donc individuel. Une étude du zonage d'assainissement a été réalisée et approuvée après enquête publique en mars 2011.

La carte d'aptitude des sols fait apparaître que la majeure partie des sols du bourg de Gourvillette sont favorables à l'assainissement individuel, à l'exception d'une petite zone à l'extrémité Est de la commune.

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine par le SMICTOM Vals d'Aunis, le lundi matin. Les ordures sont ensuite traitées à l'usine d'incinération de Paillé.

Une collecte des emballages recyclables est effectuée par le SMICTOM Vals d'Aunis une fois tous les quinze jours, le mercredi. Le flux de cette collecte est regroupé au centre de regroupement de Paillé avant d'être évacué vers le centre de tri agréé par le SMICTOM Vals d'Aunis.

